

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**

DATE DE LA CONVOCATION	21 Septembre 2017
DATE D'AFFICHAGE	21 Septembre 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	11
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	4
- AYANT DONNÉ POUVOIR	4
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le Jeudi Vingt Huit Septembre à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (11) : M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Norbert COSTE, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Mme Cécile DISDIER, M. Simon GIRAUD, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRE, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Hervé WADIER.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (4) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (4) : M. Edouard DAVID ayant donné pouvoir à M. Norbert COSTE, M. Michel DOMINIQUE ayant donné pouvoir à M. Eric COLLOMBON, Mme Elisabeth MAEGHERMAN ayant donné pouvoir à M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, M. Laurent RISOUL ayant donné pouvoir à Mme Cécile DISDIER.
- N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (0)

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Eric COLLOMBON

<u>Quorum au cours de la séance</u>		<u>Présents</u>	<u>Procurations</u>
Délibérations 2017-104 à 2017-105 Absence de M. Norbert COSTE jusqu'à la délibération N°2017-105, les procurations de M. Edouard DAVID et Mme Elisabeth MAEGHERMAN ne sont pas prises en compte.	<u>Nombre de votant : 12</u>	10	2
Délibération N°2017-106 A partir de la délibération N°2017-106, M. Norbert COSTE est présent. Les procurations de M. Edouard DAVID et Mme Elisabeth MAEGHERMAN sont prises en compte	<u>Nombre de votant : 15</u>	11	4
Délibération N°2017-106 à 2017-124	<u>Nombre de votant : 15</u>	11	4
Délibération N°2017-125 M. le Maire Dominique LAUDRE étant sorti pour la délibération relative aux indemnités pour frais de représentation du Maire.	<u>Nombre de votant : 14</u>	10	4
Délibération N°2017-126 à 2017-131	<u>Nombre de votant : 15</u>	11	4
Délibération N°2017-132 M. Bruno MARTIN étant sorti (à la demande de M. le Maire) pour acter la délibération relative aux décisions du Maire	<u>Nombre de votant : 14</u>	10	4
Délibération N°2017-133	<u>Nombre de votant : 15</u>	11	4

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h05.

M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Avenant N° 3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE

2017-105 Délégation du Conseil Municipal au Maire pour les affaires courantes en application de l'article L.2122-22 du CGCT - Le Conseil Municipal à l'unanimité (les procurations ayant été exercées), décide de déléguer au Maire les attributions sus-visées de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions suivantes :

- **au titre du 4^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de conclure les marchés inférieurs au seuil de 90 000 € HT ;**
- **au titre du 5^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, soit de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;**
- **au titre du 6^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de passer les contrats**
- **au titre du 6^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de passer les contrats d'assurance dans la limite du seuil de 90 000€ HT et d'accepter les indemnités de sinistre liées aux contrats d'assurances dans la limite de 6 000 € par sinistre ;**
- **au titre du 8^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières ;**
- **au titre du 10^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de procéder à l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 2 000 € ;**
- **au titre du 14^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;**
- **au titre du 16^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, de défendre la Commune dans toutes actions devant toute juridiction d'une part et d'autre part, d'intenter des actions en justice devant toute juridiction uniquement en cas d'urgence. Et à ces occasions de se faire assister si besoin est, par un avocat en application du 11^{ème} alinéa du même article ;**
- **au titre du 21^{ème} alinéa de l'article L.2122-22 du CGCT, d'exercer le Droit de Préemption Urbain (DPU) simple sur l'ensemble des zones U et AU du PLU dans les conditions définies par la délibération municipale précitée du 17 octobre 2008.**

Egalement, le Conseil Municipal dit que cette délégation s'effectuera dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du CGCT. Les décisions seront signées par M. le Maire qui en rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, et dit qu'en cas d'empêchement du Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation seront prises par le 1^{er} Adjoint conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

2017-106 Commission de Délégation de Service Public « Cinéma » - modalités de dépôt des listes - Le Conseil Municipal à l'unanimité (les procurations ayant été exercées) fixe comme suit, les conditions de dépôt des listes de la Commission de délégation de service public :

- les listes sont déposées lors de la présente séance du Conseil Municipal, à l'issue de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission;
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Il est expressément précisé que cette Commission de Délégation de Service Public ne concerne que la DSP « Cinéma ».

2017-107 Election de la Commission de Délégation de Service Public « Cinéma » - Le Conseil Municipal à l'unanimité (les procurations ayant été exercées) déclare élus :

- Délégués titulaires : MM. Christophe BENOIT, Norbert COSTE, Mme Elisabeth MAEGHERMAN
- Délégués suppléants : MM. Hervé WADIER, Laurent RISOUL, Mme Raphaëlle MARTOIA.

2017-108 Détermination des Commissions Municipales et élections de leurs membres - Après en avoir délibéré à l'unanimité (les procurations ayant été exercées), pour chacune des 9 commissions, le Conseil Municipal arrête les Commissions municipales et élit leurs membres dans les conditions suivantes :

COMMISSIONS (9)	Président délégué	Membres	Secrétariat
Urbanisme - Travaux - Patrimoine - Entretien locaux - PLU - UTN- Cours d'eau	Christophe BENOIT	Hervé WADIER Michel DOMINIQUE Eric COLLOMBON Norbert COSTE Bruno MARTIN Elisabeth MAEGHERMAN	Pour l'urbanisme-foncier M. Jean Paul KAMMER en liaison avec le DGS Pour les projets Mme Céline TARDIVEL en liaison avec le DST Pour les travaux quotidiens le DST
Finances - Economie - Investissements - Marchés publics - Occupation Domaine Communal	Norbert COSTE	Laurent RISOUL Elisabeth MAEGHERMAN Raphaëlle MARTOIA	Mme Corine BENOIT en liaison avec le DGS Mme Delphine LECHERBONNIER pour la Taxe de séjour Mme Sandrine ARNOUX pour les marchés publics (en lien avec Céline) et l'Occupation du Domaine Communal
Agriculture-Forêt-Pêche - Chasse - Pastoralisme - Sentiers - Artisanat	Eric COLLOMBON	Cécile DISDIER + 4 membres extramunicipaux à désigner ultérieurement	Mme Céline TARDIVEL en liaison avec le DST
Sécurité - PM - Pompiers - Déneigement - Transport - Protection - Village	Hervé WADIER	Christophe BENOIT Norbert COSTE Marc GUEYDON	Mme Céline TARDIVEL en liaison avec la PM, pour le transport (stationnement, navettes) Pour le déneigement, avec la PM et le DST Pour la sécurité avec la PM et le DGS

Environnement - Déchets - Ecologie - Escreins	Raphaëlle MARTOIA	Eric COLLOMBON Elisabeth MAEGHERMAN Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN + 4 membres extramunicipaux à désigner ultérieurement	Mme Céline TARDIVEL en liaison avec le DST
Culture - Cinéma - Communication (Petit Varsinc) Bibliothèque	Simon GIRAUD	Cécile DISDIER Raphaëlle MARTOIA + 4 membres extramunicipaux à désigner ultérieurement	Mme Céline TARDIVEL pour la culture
			Mme Séverine CLERC MOUGENET pour la communication
Vie quotidienne- Associations - Ecoles - Cantine - Crèche - Logements sociaux	Cécile DISDIER	Michel DOMINIQUE Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN + 4 membres extramunicipaux à désigner ultérieurement	Mme Séverine CLERC MOUGENET pour la vie quotidienne
			Mme Marie-Hélène pour la crèche
			Mme Céline TARDIVEL en liaison avec Séverine MOUGENET pour les logements sociaux
COMMISSIONS	Président délégué	Membres	Support Secrétariat Mairie
Nouvelles Technologies - Rattachées au Tourisme	Simon GIRAUD	Edouard DAVID Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN + 4 membres extramunicipaux à désigner ultérieurement	Office de Tourisme Mme Céline TARDIVEL
Sports - Loisirs - Développement hors ski - activités ludiques et sportives été Hors évènementiel	Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN	Edouard DAVID Simon GIRAUD Michel DOMINIQUE + 4 membres extramunicipaux à désigner ultérieurement	Office de Tourisme Mme Céline TARDIVEL

Le Conseil Municipal dit que les membres extramunicipaux seront choisis par le Président de la Commission.

Il est décidé que les convocations et les comptes rendus seront transmis par voie dématérialisée dans un souci de développement durable, sauf pour les conseillers optant auprès du secrétariat pour le support papier.

2017-109 Election des représentants au sein de la SEM SEDEV - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal déclare élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM SEDEV :

- Dominique LAUDRE - Christophe BENOIT - Norbert COSTE - Cécile DISDIER
Marc GUEYDON - Bruno MARTIN - Raphaëlle MARTOIA - Laurent RISOU

Ensuite, M. le Maire indique qu'en application de l'article 22, alinéa 1 des statuts de la SEM SEDEV, il appartient au Conseil Municipal de désigner parmi ses 8 représentants au sein du Conseil d'Administration l'élu qui assurera la Présidence.

Après en avoir voté, en application du dernier alinéa de l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité (les procurations ayant été exercées):

- M. Dominique LAUDRE, comme candidat de la Commune à la Présidence de la SEM SEDEV.

2017-110 Election des représentants au sein de la SEM VARSTOUR - Après avoir voté à la majorité (11) moins quatre abstentions (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal, déclare élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEM VARSTOUR :

- MM. Dominique LAUDRE - Marc GUEYDON - Norbert COSTE.

2017-111 Election des élus au sein de l'Office de Tourisme :

Préalablement, en application du dernier alinéa de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil municipal à l'unanimité (les procurations ayant été exercées) décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations du conseil municipal au sein de l'Office de Tourisme ;

- Premièrement, après avoir voté à l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal, déclare élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration à l'Office de Tourisme les 5 conseillers municipaux : - Marc GUEYDON - Norbert COSTE - Christophe BENOIT - Michel DOMINIQUE - Eric COLLOMBON en rappelant que le Maire - Dominique LAUDRE est membre de droit.
- Deuxièmement, parmi les 5 membres élus précités plus M. le Maire, le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité (les procurations ayant été exercées) les 2 personnes suivantes pour représenter la Commune au sein du Bureau de l'Office du Tourisme :
 - Marc GUEYDON ;
 - Michel DOMINIQUE ;

2017-112 Election des délégués au SIVU de l'Eyssina Parpaillon - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal déclare élus pour siéger au SIVU de l'Eyssina Parpaillon :

- Dominique LAUDRE - Christophe BENOIT - Marc GUEYDON - Bruno MARTIN - Laurent RISOU - Raphaëlle MARTOIA

2017-113 Election des délégués au Centre Communal d'Action Sociale - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal déclare élus pour siéger au CCAS:

- Madame Raphaëlle MARTOIA
- Ainsi que M le Maire en tant que Président de droit.

A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal approuve les présentes nominations.

2017-114 Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal approuve la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes proposée.

II. URBANISME – FONCIER - IMMOBILIER

2017-115 Complexe Maison de Santé / Pôle Sécurité. Exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal décide d'exonérer à 100% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties les locaux communaux suivants affectés à un service public ou d'intérêt général :

- Poste saisonnier de gendarmerie mis gratuitement à disposition,
- Central de Secours sur pistes mis à disposition de la Sem Sedev dans le cadre de la délégation de service public pour l'exploitation du domaine skiable.

Egalement, le Conseil Municipal décide d'exonérer à 100 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties les locaux de la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras occupés à titre onéreux par une maison de santé pendant une durée de 30 ans et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2017-116 Convention de servitudes ENEDIS. Parcelles communales D2436 et 2439. Sainte Marie - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS (92079 PARIS LA DEFENSE) dans le cadre des travaux d'alimentation électrique de la borne IRVE n°16347 du SyME05 à Sainte-Marie, impactant les parcelles communales D2436 et D2439.

2017-117 Convention de servitudes ENEDIS. Parcelle communale AA160 aux Claux - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitudes avec ENEDIS (92079 PARIS LA DEFENSE) dans le cadre des travaux d'alimentation électrique de la borne IRVE aux Claux, impactant la parcelle communale AA160.

2017- 118 Convention de servitudes ENEDIS. Parcelles communales AA 1, 20 et 21. Secteur des Plans aux Claux - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitudes référencée DC25/018533 avec ENEDIS (92079 PARIS LA DEFENSE) dans le cadre des travaux de remplacement d'un câble moyenne tension CPI aux Claux dans le secteur des Plans, impactant les parcelles communales AA 0001, AA0020 et AA0021.

III. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS – MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

2017-119 Marché de travaux de sécurisation de la route d'Escreins - secteur 6.2 - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le marché pour la réalisation des travaux de sécurisation de la route d'Escreins, avec l'entreprise Equilibre, sise 05200 Saint-André-d'Embrun, pour un montant de 43 785 €HT (soit 52 542 €TTC).

2017-120 Marché de travaux relatif à la construction d'un complexe maison de santé pluriprofessionnelle, gendarmerie, central de secours sur piste, billetterie à Vars les Claux - lot 11 - électricité - avenant n°2 - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux relatif à la construction d'un complexe maison de santé pluriprofessionnelle, gendarmerie, central de secours sur piste, billetterie à Vars les claux - lot 11 - électricité, courants faibles - passé avec l'entreprise SCARA sise 05200 EMBRUN entraînant une moins-value de 3 184.35 € HT et faisant passer le montant total du marché à 98 503,96 € HT.

2017-121 Marché de travaux relatif à la construction d'un complexe maison de santé pluriprofessionnelle, gendarmerie, central de secours sur piste, billetterie à Vars les Claux - lot 3 - ossature couverture - avenant n°1 - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la construction d'un complexe maison de santé pluriprofessionnelle, gendarmerie, central de secours sur piste, billetterie à Vars les Claux - lot 3 - ossature bois, couverture, bardage - passé avec l'entreprise Alpes Méditerranée Charpente sise 05600 SAINT CREPIN d'un montant de 10 800,00 € HT et faisant passer le montant total du marché à 316 837,48 € HT.

IV. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

2017-122 Décision Modificative 1 Budget Communal 2017 - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise les écritures précitées dans la dite délibération :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FOCNTIONNEMENT				
D.615231. Entretien et Réparation Voirie		+ 7 000.00		
R. 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation				+ 7 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 7 000.00		+ 7 000.00

2017-123 Budget communal 2017 / Admission en non-valeur secours sur pistes - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur des titres de frais de secours sur pistes pour un montant total de 7671.00 €.

2017-124 Indemnités de fonction des Elus municipaux - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

1. Maire : 31 % de l'IB 1022 (+ majoration de 50% Cf. art 2)
2. 1^{er} Adjoint : 10 % de l'IB 1022 (+ majoration de 50% Cf. art 2)
3. 2^{ème} Adjoint : 8 % de l'IB 1022 (+ majoration de 50% Cf. art 2)
4. 3^{ème} et 4^{ème} Adjoints : 5 % de l'IB 1022 (+ majoration de 50% Cf. art 2)
5. Conseiller délégué : 5 % de l'IB 1022

Egalement, le Conseil Municipal décide de majorer de 50% l'enveloppe indemnitaire de fonctions du maire et des adjoints résultant de l'application des articles L 2123-22 et l'article R 2123-23 du CGCT au titre de station de sports d'hiver et d'été ; et ce afin de permettre l'attribution des indemnités de fonctions d'élus fixées à l'article 1 de la présente délibération dans le cadre de l'enveloppe globale et dit que cette délibération prend effet pour le Maire et les Adjoints, à compter de leurs élections par le conseil municipal soit le 8 Septembre 2017 et pour le conseiller délégué à compter de sa désignation le 28 Septembre 2017.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la délibération. Le Conseil Municipal dit que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

2017-125 Frais de représentation du Maire - M. le Maire étant sorti,
A la majorité (12) moins deux abstentions (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de fixer cette indemnité mensuelle à 700 € pour l'année 2017.

2017-126 Tarification SEM-SEDEV hiver 2017-2018 - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées) le Conseil Municipal approuve la tarification des Remontées Mécaniques pour la saison d'hiver 2017-2018 comprenant 5 tableaux de tarifs joints à la délibération.

**2017-127 Travaux de sécurisation de la route d'accès au Val d'Escreins (2018-2019).
Demande de subvention - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal approuve l'exposé de M. le Maire et le plan de financement proposé sollicitant les participations du Département (PIL 2018), de la Région et de l'Etat pour la réalisation de ces travaux de réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels ; et mandate M. le Maire pour effectuer l'ensemble des démarches inhérentes à la demande de subvention.**

2017-128 Demande de subvention auprès du Département pour divers travaux sur la voirie communale 2017 - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal adopte le plan de financement proposé pour les travaux sur les voiries communales n°8 et n°14 situées aux Claux, sollicite une participation du Département des Hautes-Alpes d'un montant de 12 000 € pour une dépenses subventionnable de 30 000 €HT ; et autorise M. le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives inhérentes à la demande de subvention auprès du Département.

V. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

2017-129 Convention Cadre de de Formation 2017 avec le CNFPT - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal approuve ladite convention cadre avec le CNFPT et autorise M. le Maire à la signer.

2017-130 Avenant N°1 à la convention ACFI - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant et donne à M. le Maire tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

2017-131 Assistance à l'élaboration du document unique - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'assistance à l'élaboration du Document Unique du service prévention du Centre de Gestion, et à inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

VI. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

**2017- 132 Liste des décisions du Maire - 2^{ème} trimestre 2017 - M. Bruno MARTIN étant sortis,
A la majorité (14) le Conseil Municipal prend acte des 2 décisions sus-énoncées.**

VII. POINT RAJOUTE :

2017- 133 Avenant N° 3 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire - A l'unanimité (les procurations ayant été exercées), le Conseil Municipal approuve l'exposé de M. le Maire ; et l'autorise à signer l'avenant n°3

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- a) **Altisurface du Col de Vars** - A la demande du Conseil Municipal il convient que M. OTE se rapproche du Président de la Commission Municipale « Sécurité - PM - Pompiers - Déneigement - Transport - Protection Villages » pour une prise de rendez-vous. Aussi, un courrier de réponse lui sera fait en ce sens.
- b) **Point d'eau pompier parking Tribeca** - A la demande du Conseil Municipal il convient que M. QUEZEL se rapproche de la SAUR et du 1^{er} Adjoint M. BENOIT pour une prise de rendez-vous. Aussi, un courrier de réponse lui sera fait en ce sens.
- c) **Projet Course d'orientation VARS-RISOUL-MONTDAUPHIN** - Les territoires de Vars et Risoul présentent de belles opportunités et un fort potentiel pour cette course d'orientation. Suite au dossier de Mme DODIN Céline, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN est chargé de se rapprocher de la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras pour des questions d'ordre budgétaire.

IX. POINT REPORTE

- **Recrutement aux Services Techniques - Déneigeurs 2017/2018** - A la demande de M. BENOIT Christophe ce point est reporté au prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance du conseil municipal à 19h50.

Le Secrétaire de séance,

Eric COLLOMBON



Le Maire,

Dominique LAUDRE

